



# Féminisme, un combat politique

ÉDITO

**N**ous écrivons ces lignes quelques jours après l'investiture d'un président des États-Unis démocratiquement élu, malgré les propos homophobes, xénophobes et sexistes qu'il a pu tenir avec régularité par le passé. En réponse, la marche des femmes, à Washington et dans de nombreux pays, a rappelé à la fois la fragilité des droits acquis au fil des décennies et la détermination à poursuivre le combat pour l'égalité femme-homme, pour le respect des femmes et de leur corps.

Les pages qui suivent nous le rappellent : les femmes ont

conquis leurs droits, rien ne leur a été facile, ni ne continue de l'être. Il y a encore beaucoup à faire, notamment en termes de parité, de respect du corps – que ce soit par exemple sa marchandisation ou la possibilité de vivre sa sexualité tout au long de sa vie.

Le SNES-FSU apporte au jour le jour sa contribution à la construction d'une société plus juste pour toutes et tous. Il appelle chacun-e à se rappeler l'histoire des conquêtes pour éclairer les luttes d'aujourd'hui. ▀

**Valérie Sipahimalani**, secrétaire générale adjointe  
**Aurélia Sarrasin**, responsable du groupe Femmes

# Le féminisme, en faire toute une histoire !

Les idées féministes furent au travers des siècles portées par des femmes et quelques hommes, des groupes de femmes et des associations. Les luttes féministes se sont menées historiquement hors des partis et syndicats qui petit à petit se sont laissés gagner par ce combat.

## LA TROP LONGUE MARCHÉ VERS LA CITOYENNETÉ ET L'ÉGALITÉ DES DROITS CIVILS

Hubertine Auclert (1848-1914) fait de l'accession des femmes à la pleine citoyenneté « la clé de voûte » de tous les autres droits. Les femmes de toutes les révolutions ont été exclues du peuple souverain qui sera masculin. Olympe de Gouge (1748-1793) fut la première à poser la question de l'égalité réelle entre les hommes et les femmes. Dans l'entre-deux-guerres, le mouvement des suffragettes reprend le flambeau en Angleterre. L'égalité politique absente du programme du CNR<sup>(1)</sup>, bien que de nombreuses femmes furent résistantes, sera accordée en 1944 par ordonnance. Il faut attendre la loi sur la parité (2000) pour une égalité plus réelle.

Sur le plan des droits civils, le code de 1804 confirme l'infériorité civile des femmes qui perdure depuis la Révolution au travers des règles de la hiérarchie familiale. En 1907, les femmes auront le droit de garder leur salaire et en 1938, l'incapacité de la femme mariée sera levée. Plus tard, l'école publique devenue obligatoire le sera pour les hommes, les femmes se contenteront d'un enseignement religieux et ne bénéficieront pas des mêmes enseignements.

## POUR L'ÉGALITÉ SOCIALE, LE DROIT AU TRAVAIL DES FEMMES

La première revendication des femmes du tiers état était de sortir de l'ignorance, pour mieux éduquer leurs enfants et pour exercer un métier. Les femmes de 1848 se sont battues pour être embauchées dans les ateliers nationaux. L'Internationale ouvrière en 1866



© DR

se prononce contre le travail des femmes. Maria Deraismes, André Léo, Louise Michel signent, en riposte, un texte qui réclame les droits civils, le droit à l'instruction, le droit au travail pour les femmes et l'égalité des salaires. En 1936, Maria Vérone lance le slogan « À travail égal, salaire égal ! » à la suite des accords de Matignon qui oublient une nouvelle fois les femmes. Moins bien payées que les hommes et considérées comme des concurrentes par les ouvriers, elles ne sont guère aidées par les syndicats.

## LA CONQUÊTE DE LA LIBERTÉ DE DISPOSER DE SON CORPS

Madeleine Pelletier (1874-1939) fut une

précurseur en lançant l'idée d'« *Un enfant quand je veux si je veux* ». C'est la publication du *deuxième sexe* (1959) par Simone de Beauvoir (1908-1986) qui marquera une rupture en distinguant la femme de la mère, « *On ne naît pas femme, on le devient* ». En 1971, elle lance le manifeste des 343 qui réclame l'avortement libre et gratuit alors que les signataires risquent des poursuites pénales. En 1972, les juges du procès de Bobigny acquitteront une jeune fille qui a avorté suite à un viol. Cette victoire politique permettra à Simone Veil, ministre de la Santé, de faire voter la légalisation de l'avortement en 1975... seulement... il restera à gagner la liberté d'avorter et la gratuité, ce qui sera chose faite en 2014 ! Ces luttes ont été initiées par le MLAC<sup>(2)</sup> (1973-1975), dont le MLF<sup>(3)</sup> est partie prenante avec le planning familial et Info santé, puis relayées par la CADAC sur le constat que, malgré la loi Veil, l'avortement reste menacé.

## CONTRE LES DOMINATIONS DE SEXE ET DE GENRE

Plus récemment, les groupes de femmes ont porté la lutte contre toutes les discriminations dont celle liée au genre. Elles ont porté le débat dans le domaine public et dans leur organisation sur la distinction entre le sexe et le genre, sur la construction sociale du genre masculin et féminin. On retrouve là les débats pour se débarrasser du « naturel » qui est utilisé pour asseoir les dominations. Les ABC de l'égalité allaient dans ce sens.

Le syndicalisme intègre désormais la revendication féministe. L'égalité professionnelle devient un élément important de la revendication syndicale tant dans le salaire que dans le déroulement de carrière. Ceci est vrai dans le privé comme dans le public (le statut des fonctionnaires n'est pas une garantie contre les inégalités). Les questions de la précarité, des temps partiels, des retraites inégales deviennent une préoccupation importante du syndicalisme. Et de ce point de vue, cela marque une évolution en germe depuis des décennies. ▶



L'idée d'une journée consacrée aux droits des femmes voit le jour en 1910, et la date du 8 mars est retenue en 1914.

(1) Conseil national de la Résistance.

(2) Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception.

(3) Mouvement de libération des femmes.



## Le CNDF, outil pour les luttes collectives

Les femmes misent sur le collectif pour mener leurs combats: le Collectif national pour les droits des femmes (CNDF) voit le jour en janvier 1996.



Le 25 novembre 1995, les rues de Paris résonnent de revendications pour les droits des femmes. 40 000 personnes de toute la France ont répondu présentes à l'appel de la Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception (CADAC), dont la FSU est membre. 40 000 personnes venant d'associations féministes, de syndicats et de partis de gauche. Ce 25 novembre sonne comme la relance du mouvement féministe après 14 ans de mitterrandisme. Le 25 novembre 1995, c'est aussi l'aube du mouvement social contre le plan Juppé sur les retraites et la Sécurité sociale. Quelle meilleure dynamique pour lancer en janvier 1996 le Collectif national pour les droits des femmes (CNDF)? Celui-ci se veut fédérateur en partant de l'estimation que les idées féministes ont cheminé dans la société, dans les syndicats et les partis, et que le mode de structuration antérieur des féministes nécessite d'être repensé et élargi. Celui-ci se veut aussi l'héritier de la tendance lutte de classes du MLF des années 1970. Des associations féministes, des syndicats (dont la FSU) et des partis politiques sont donc membres du CNDF.

### UNIES POUR MENER TOUS LES COMBATS

Très vite le CNDF organise, en mars 1997, des Assises pour les droits des femmes où les 2 000 femmes présentes dressent une liste de revendications. Le ton est donné: c'est une défense pied à pied des droits des femmes en privilégiant au maximum l'unité, seul gage d'efficacité du combat.

Trois « axes » permanents sont privilégiés: historiquement c'est la CADAC qui mène la lutte

pour l'avortement, les lois de bioéthique, le terrain de la santé notamment. Elle noue un partenariat avec le Planning familial et l'Association nationale des centres d'IVG qui aboutit, entre autres choses, à la rédaction de la loi de 2001 qui améliore grandement l'accès à l'avortement. Elle s'est engagée ces derniers temps dans la lutte pour l'existence de la maternité des Lilas et contre la gestation pour autrui.

Le second axe, fort important, est celui de l'autonomie financière des femmes qui passe

Le CNDF a aussi été présent à toutes les manifestations contre la loi travail qui vulnérabilise encore plus les femmes

par la lutte pour l'égalité professionnelle, contre le temps partiel imposé, contre la précarité. La dernière campagne impulsée avec d'autres composantes féministes à laquelle ont participé des syndicats après les manifs de 2010 sur les retraites a été une campagne autour de l'égalité salariale, avec pétitions et interventions devant des entreprises, petites ou grandes, du commerce. Le CNDF a aussi été présent à toutes les manifestations contre la loi travail qui vulnérabilise encore plus les femmes. Il s'est élevé auparavant contre l'ANI, contre la loi Rebsamen qui a supprimé les rapports de

situation comparée, contre la loi Macron, notamment le travail du dimanche.

### AGIR CONCRÈTEMENT CONTRE LES VIOLENCES

Enfin le troisième axe concerne les violences faites aux femmes. Le CNDF a écrit dans sa totalité en 2006 une loi-cadre contre ces violences. Cette loi touche à tous les aspects de la lutte contre les violences faites aux femmes: sensibilisation et information, éducation non sexiste, solidarité avec les victimes du point de vue social, de santé, emploi, répression des violences, accès à la justice, etc. Ce projet de loi a été revu et édulcoré. Il a cependant été à l'origine de la loi du 9 juillet 2010 qui institue, entre autres, l'ordonnance de protection et la reconnaissance des violences psychologiques au sein du couple. L'année dernière, le CNDF a impulsé, auprès des douze associations, la rédaction d'une brochure de mutualisation des revendications sur les violences. C'est un outil très complet et très utile. Ces trois « axes » permanents n'empêchent pas de revendiquer sur d'autres domaines essentiels: après un colloque sur les extrêmes droites et les droits des femmes en janvier 2015, la sortie d'un dépliant, le CNDF a impulsé un site unitaire « Droits des femmes contre les extrêmes droites » qui, partant du fait que l'électorat féminin est devenu un enjeu crucial, décrypte la parole des extrêmes droites sur les droits des femmes pour tenter de faire comprendre la mystification.

2017 est une année électorale. Les féministes ne manqueront pas d'avancer unitairement leurs revendications notamment à travers le 8 mars, préparé avec les syndicats, en vue de réaliser une grève pour les droits des femmes. ▀

## Une internationale féministe pour le 8 mars

Partout dans le monde, les femmes se soulèvent et manifestent pour conquérir ou défendre leurs droits.



© Clément Martin

**D**es mobilisations le 25 novembre 2016 lors de la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes ont eu lieu en Argentine, en Italie, en Irlande, en Corée du Sud, en France, en Pologne... Pour en finir avec la peur, pour construire des liens de solidarité, des réseaux. Pour demander que les violences faites aux femmes soient enfin combattues par des politiques, des financements, des actes. Les femmes polonaises ont commencé le mouvement (plus de 100 000) dès le

3 octobre, en grève contre le projet de loi contre l'avortement. Celles qui n'ont pu faire grève ont manifesté symboliquement en arborant un ruban noir. Refusant de se soumettre, elles ont continué d'avorter illégalement en Pologne ou à l'étranger. Certaines choisissent d'émigrer. Elles ne sont pas renvoyées à la sphère domestique parce que leur travail est essentiel pour la production de richesses, et leur salaire nécessaire, qu'elles envoient à leur famille quand elles sont à l'étranger. La grève devient « une pratique

*féministe par laquelle la femme revendique un triple pouvoir en tant que femme, travailleuse précaire, migrante* ».

En Italie, la manifestation du 25 novembre (200 000 personnes) a provoqué un véritable bouleversement. Lancé par les femmes, son appel à toutes et tous soulignait que la violence est sociale et politique : ce sont les mesures d'austérité qui coupent dans les budgets de la santé, de l'éducation et des politiques sociales, c'est la précarisation du travail et le « Job Act » italien, c'est le droit des médecins d'opposer « l'exception morale » contre l'avortement. Le lendemain, une assemblée générale a rassemblé 1 000 personnes qui ont débattu en ateliers.

En Argentine, les femmes sont descendues dans la rue pour occuper l'espace public, le transformer en lieu d'accueil, en lieu artistique, en lieu de débats politiques contre les formes de dépossession qui existent à de nombreux niveaux, réaffirmant que « *ni la terre, ni nos corps ne sont des terrains de conquête* ».

Les femmes d'Argentine et les femmes d'Italie appellent à une grève des femmes le 8 mars 2017. ■

## La parité : une exigence de justice et de démocratie

**L**es premières lois sur la parité ont été votées pour répondre à un problème de société : les femmes, malgré les droits civiques acquis de hautes luttes, n'accédaient toujours pas aux mandats électoraux et aux fonctions électorales. Pour exemple, dans les années 1990, elles ne représentaient que 5,9 % des députés,

femmes puisqu'elles sont dorénavant 27 % à occuper ces fonctions.

Ce ne sont pas les seuls domaines où la parité se veut contraignant, accéder à des postes à responsabilité dans les entreprises privées comme dans la fonction publique est toujours plus rude pour les femmes<sup>(1)</sup>. Les organisations syndicales, politiques et associatives sont, elles aussi, rarement exemplaires sur ces questions alors que certaines, plus progressistes, revendiquent cette volonté d'égalité.

### LES FEMMES NE SONT PAS DES CONCURRENTES

La parité n'a pas pour objectif de remplacer un homme par une femme, mais uniquement de rétablir l'équilibre entre les sexes.

L'argument « les compétences d'abord » ne tient pas ; d'une part,

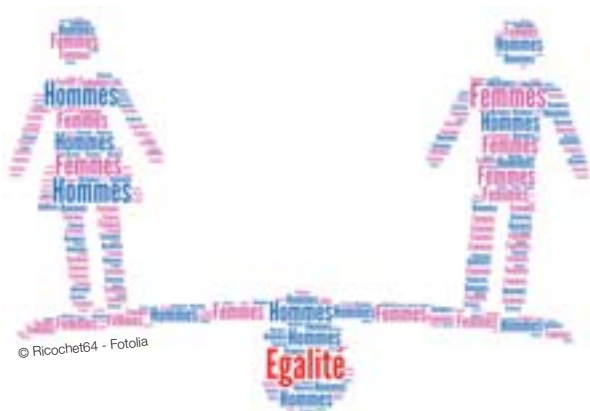
il n'a jamais été prouvé scientifiquement que les femmes sont moins compétentes ; et d'autre part, pourquoi une femme doit-elle prouver systématiquement ses compétences quand elle

accède à un poste à responsabilité, alors que celles-ci ne sont quasiment jamais questionnées pour un homme ?

C'est aussi au nom de l'universalisme républicain que la parité est encore attaquée. On lui reproche un argumentaire qui peut sembler essentialiste alors qu'en réalité elle ne vise qu'à corriger une discrimination indéniable. Celles et ceux qui revendiquent la parité sont souvent soupçonnés de conspirer contre les principes républicains alors même que les femmes n'exigent rien d'autre qu'à entrer pleinement dans cette République.

Force est de constater que les choses n'iront pas de soi. Il est urgent de dépasser l'égalité formelle inscrite dans les lois pour tendre vers une égalité réelle. Et pour atteindre cette exigence de justice et de démocratie, une politique volontariste soutenue par des moyens financiers ambitieux doit être mise en œuvre. ■

(1) 77 % de femmes dans la fonction publique hospitalière, 45 % ont des postes à responsabilité. En 30 ans le nombre de femmes magistrates a augmenté de 230 %, elles sont 73 % à être reçues à l'École nationale de la magistrature mais seulement 30 % accèdent aux hautes fonctions. Cf. rapport HCEf/h.



© Riocchet64 - Fotolia

soit à peine plus qu'en 1945. Ces lois, que l'on peut penser insuffisantes ou imparfaites, n'ont pas réglé tous les problèmes, mais elles ont permis d'améliorer la représentation des



# Sports, la conquête de l'égalité passe par l'école

Plusieurs ouvrages sortis cet automne traitent de la façon dont les propos et actes sexistes sont particulièrement véhiculés dans les milieux sportifs.



« *Le sport fait mâle* » (Carine Guérandel) explore les effets de l'engagement sportif des adolescent-es dans les milieux urbains, en particulier les effets inégalitaires d'une politique pensée au masculin. Le sport, conçu et vanté comme vecteur de socialisation, produit alors de la socialisation différenciée, accentuant ce qui est considéré comme des normes de sexe. L'imbrication entre appartenance de classe et appartenance de sexe est encore peu explorée mais l'ouvrage montre comment cette socialisation redouble ses effets dans les milieux populaires sans pour autant s'abandonner à une vision homogénéisante de ces jeunes...

## SEXISME ORDINAIRE

Le livre de Béatrice Barbusse, « *Du sexisme dans le sport* », traque les petites phrases particulièrement fréquentes sur les terrains de sport qui en disent long sur un milieu où machisme et sexisme se conjuguent encore pas mal au présent. La sociologue analyse l'ancrage du sexisme dans le sport, sans omettre les changements positifs en cours. Ainsi Fabienne Broucayet, dans « *À vos baskets toutes!* », constate des changements de pratiques et de mentalité, poursuivant ainsi la longue marche des filles et des femmes vers un accès plus important aux pratiques sportives. Pourtant, dans un ouvrage récent « *La sexuation du monde* », Geneviève Fraisse

L'EPS a soulevé avec énergie le voile du « masculin neutre » et ses effets inégalitaires sur les comportements des jeunes

propose de réfléchir l'émancipation à partir des corps, en particulier celle des filles. Elle déroule alors particulièrement la place de l'EPS à l'école, « lieu de la raison et du savoir approprié » en écrivant « *le sport est, dans l'espace scolaire, un moyen d'émancipation non négligeable. L'exercice sportif [...] double par là même les lieux de l'émancipation possible. La réussite scolaire peut aussi passer par le sport* ».

Ne devrions-nous pas offrir ces quelques ouvrages aux dirigeant-es de l'Éducation nationale et autres mouvements suivistes sur les méfaits d'une politique scolaire abandonnant l'éducation physique au bord du chemin, en supprimant toute ambition des programmes et en la faisant disparaître de la certification de la scolarité obligatoire ?

## L'EPS POUR CONQUÉRIR L'ÉGALITÉ

Cette discipline a pourtant fait la preuve que l'on peut élargir la palette des activités proposées, renouveler les contenus d'enseignements, penser une évaluation porteuse de progrès et œuvrer à la prise en compte de l'égalité dans les programmes et pratiques pédagogiques. Aucune autre discipline n'a affirmé comme enjeu démocratique l'égalité entre les filles et les garçons, et n'a soulevé avec autant d'énergie le voile du « masculin neutre » et ses effets inégalitaires sur les comportements des jeunes. Faire l'impasse de l'évaluation d'une discipline comme l'EPS, c'est ignorer les effets d'une formation qui pose la valeur des savoirs sportifs et artistiques (danse, cirque) comme porteurs d'émancipation. Noyés dans des comportements ou compétences aussi larges et par là même stériles, ils perdent leur pouvoir socialisant et émancipateur, puisque vidés de leurs fondements culturels.

Ne nous laissons pas duper! Pour les filles une EPS culturelle et ambitieuse, c'est un enjeu de développement. Et pour tous-tes, filles et garçons – *a fortiori* ensemble – un enjeu déterminant pour construire un sport plus mixte permettant à chacun-e de s'exprimer à son plus haut niveau, un sport débarrassé des stéréotypes qui alimentent largement les inégalités, mais aussi les violences et les discriminations. ▀

# Libre disposition de son corps : un combat toujours d'actualité

**Les mouvements d'émancipation des femmes se sont construits théoriquement sur cette affirmation : les femmes ont le droit le plus absolu de disposer de leur corps.**



© Homunkulus28 - Fotolia

Le nouveau président des États-Unis a affirmé au cours de sa campagne que « l'embryon a un droit fondamental à la vie qui ne peut être enfreint ».

Les femmes aux États-Unis, mais aussi partout dans le monde, ont du souci à se faire, face à un mouvement général où, au populisme, se mêlent des positions sur les mœurs et les droits des femmes de plus en plus conservatrices.

## LE DROIT ET SES LIMITES

Le droit à disposer de son corps implique le droit à une sexualité libre et choisie, le droit à la contraception et à l'avortement (un enfant si je veux quand je veux), dans un contexte plus large de remise en cause des normes de genre, et de l'affirmation d'une identité non circonscrite à être « la fille de », « la femme de », « la mère de ».

La limite à la libre disposition de son corps est posée par un principe juridique de l'indisponibilité du corps humain, affirmée par la Cour de cassation en 1991. Ce principe affirme que le corps n'est pas une chose pouvant être soumise à contrat ou à convention. C'est ce principe qui a conduit la Cour de cassation en 1991 à condamner la Gestation pour autrui (GPA). Ce principe a évolué et a été remplacé dans la loi du 29 juillet 1994 par celui de la non-patrimonialité, puisque les dons (d'organes, de sang...) sont autorisés, mais interdits à toute vente ou à tout contrat. Le rapport marchand serait ainsi la limite posée par la loi de la libre disposition de leur corps pour les femmes.

Les questions de Procréation médicalement assistée (PMA), de GPA, de prostitution, sont donc traversées par ces deux éléments de l'équation : la liberté d'un côté, la nécessaire protection contre toute forme d'exploitation de l'être humain de l'autre. On y ajoute, en ce qui concerne la PMA et la GPA, la question de la protection de l'enfance, fondamentale. La PMA pour toutes les femmes est une réponse à cette revendication politique d'émancipation de pouvoir disposer de son corps, qui implique de pouvoir avoir accès à l'avortement, mais aussi de pouvoir accéder à la PMA, notamment pour les couples de femmes, mais aussi pour les femmes célibataires.

Les questions de prostitution et de GPA sont encore plus complexes.

Quoique ne relevant pas de la même sphère, elles ont en commun d'être revendiquées par certains mouvements – qui se revendiquent féministes – comme l'ultime stade de l'émancipation des femmes. Faire ce que l'on veut de son corps impliquerait de pouvoir le vendre ou le louer, de revendiquer un véritable statut de travailleur/se du sexe, ou de louer son ventre pour une gestation pour autrui.

## LIBERTÉ OU SERVITUDE CONSENTIE ?

Concernant la prostitution, outre le fait que la plupart des prostitué-es n'exercent pas ce métier par choix mais par contrainte économique, cela revient bien à utiliser le corps de quelqu'un comme un objet contre rémunération. Cela doit aussi être analysé comme

Combattre la prostitution implique une véritable politique de redistribution des richesses

une conséquence de la montée de la précarité et des inégalités sociales. La prostitution ne se développe que sur ce terreau-là, et la combattre implique une véritable politique de redistribution des richesses, sans compter le nécessaire travail d'accompagnement social et de santé.

La question de la GPA, comme celle de la PMA, renvoie aux questions de filiation, et aux questions des droits des femmes. Là encore, certaines le revendiquent comme choix. Mais est-ce un choix ? Si, encore une fois, les mères porteuses des pays pauvres, à fort taux de chômage (et encore plus pour les femmes), sont sous une telle contrainte économique qui laisse plus que circonspect sur la liberté réelle de choix, qu'en est-il des mères porteuses de pays comme les USA, où tout peut être contrat ?

Cette question de libre disposition de son corps via la GPA, mais aussi la PMA, implique, avant de la penser, de penser la maternité actuelle, ce qu'elle est, via notamment la fécondation in vitro, qui permet de facto deux maternités, une maternité génétique et une maternité gestationnelle, et alors que le droit ne reconnaît que la maternité gestationnelle.

## GPA : OPPOSITION FÉMINISTE

La plupart des opposants réactionnaires à la GPA le font au nom d'une vision rétrograde de la filiation, résumée à « la mère est celle qui accouche ». Il faut oser porter plus loin le débat, en affirmant qu'une maternité peut être une maternité d'intention (comme dans l'adoption), comme elle l'est déjà pour la paternité en droit français, et en la dégageant des contraintes économiques qui pèsent sur la plupart des mères porteuses (terme inapproprié).

On doit condamner la GPA en tant qu'elle est et reste l'utilisation du corps des femmes ; mais seule cette raison-là, pour les progressistes qui croient en l'égalité hommes-femmes, doit prévaloir, et pas une conception rétrograde de la maternité, qui maintient une inégalité millénaire entre les femmes et les hommes.

Être opposé à la GPA, oui, quand on pense aux droits des femmes, aux contraintes économiques qui pèsent sur elles, mais pas au nom d'une soi-disant maternité « naturelle ».

Le combat vers l'égalité, notamment par la libre disposition de son corps, n'est pas terminé. Il reste beaucoup de chemin à parcourir, et de conceptions inégalitaires femmes-hommes à déconstruire. Les questions de filiation, touchant au cœur de la société humaine, resteront sans doute les derniers bastions non égalitaires à conquérir. ▀

## Sujet tabou : vieillissement et sexualité



**D**ans notre société, on a encore du mal à imaginer que l'on puisse faire l'amour au-delà d'un certain âge, tant le sexe est largement associé à la jeunesse, à une certaine beauté du corps.

« S'interroger sur la sexualité des vieillards, c'est se demander ce que devient le rapport de l'homme à lui-même, à autrui, au monde, quand a disparu le primat de la génitalité » dit Simone de Beauvoir. La sexualité chez les personnes âgées reste un sujet largement tabou, en lien avec notre culture, des facteurs psychologiques et/ou sociaux. Pour les jeunes, il est difficile d'imaginer que les aîné-es puissent à leur âge connaître les mêmes désirs. Les sujets eux-mêmes, trop souvent, croient que la vieillesse est une période asexuée.

Macha Méril, comédienne, exprime à 74 ans son irritation face à des

normes qui imposent « une sexualité de performance » et qui bloquent aussi bien les hommes que les femmes. Et la psychologue Marie de Hennezel de dire : « il faut accepter que la sexualité change, il faut lâcher la tyrannie du "plus vite", "plus fort" pour explorer un Eros plus sensuel, plus conscient. Et dans cette mutation, les femmes ont un rôle important à jouer. Je dirais même qu'elles sont douées pour cela (...) mais il faut dépasser le stress des modifications du corps liées à la ménopause ».

### SEXUALITÉ PROLONGÉE ET ÉPANOUIE

Heureusement, la libération des mœurs, la libre contraception qui a permis d'éviter les grossesses non désirées, le rajeunissement de la société (un homme, une femme de 70 ans sont encore jeunes) ont modifié profondément les comportements intimes. Les femmes sont plus ouvertes à leur propre sexualité et ce au-delà de 60 ans.

La jouissance érotique est toujours liée à la construction de fantasmes, de constructions imaginaires car le premier organe sexuel est le cerveau. Le désir, qui est toujours désir de quelque chose qui manque, et dont nous sentons le besoin vital, n'a pas d'âge.

L'absence ou la disparition du partenaire est cependant un obstacle et les conditions en Ehpad sont particulièrement frustrantes car on ne peut séparer intimité et sexualité. Qu'en est-il quand on ne peut détenir la clé de sa chambre et quand on ne dispose que d'un petit lit ? Il est indispensable de préserver l'intimité des résidents et de les traiter comme des personnes.

Il n'y a pas d'âge pour le désir amoureux. En l'absence de maladie, la sexualité peut être vécue tout au long de la vie et la vieillesse n'est pas une infirmité. ▶

### FÉMINISER / NEUTRALISER L'ÉCRITURE

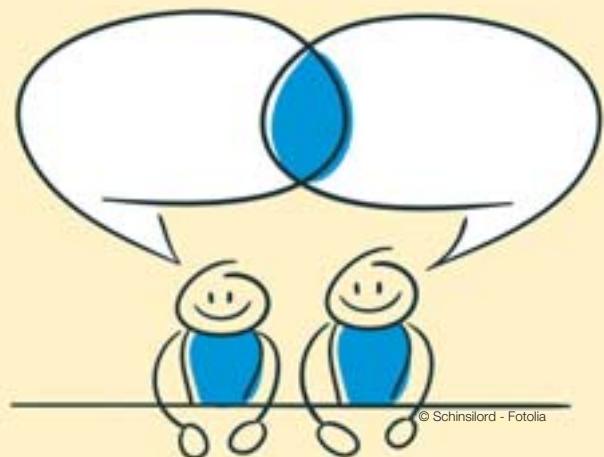
**Adopter l'écriture féministe, c'est prendre en compte l'effet des règles du langage sur nos constructions mentales, et en particulier sur la place de la femme dans la société.**

**Un enjeu militant donc.**

En grammaire, le masculin l'emporte sur le féminin. En quoi cette règle bien connue influe-t-elle sur notre perception du monde ? Parce que lorsque 999 femmes et un homme donnent « ils », l'homme est considéré comme l'être humain de référence et la femme comme l'exception. Ce fonctionnement de la langue est un produit historique, politique et culturel qui n'a rien d'anodin. La primauté du masculin sur le féminin s'est imposée au <sup>XVI</sup><sup>e</sup> siècle et a été justifiée ainsi : « lorsque les deux genres se rencontrent, il faut que le plus noble l'emporte » (Abbé Bouhours, 1675) ou encore : « le genre masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle » (Beauzée, grammairien, 1767).

Neutraliser ou féminiser les textes ne suffira pas à mettre fin au phénomène d'invisibilisation des femmes qui touche largement notre société, mais peut contribuer à faire progresser les mentalités. La langue est en effet une matière vivante et en perpétuelle métamorphose, et chacun-e peut la faire évoluer. Usage, vision politique et évolution de la société en fixeront les modalités.

Quelques exemples concrets et très faciles à appliquer, passant par la neutralisation de l'écriture comme par la féminisation au sens strict :



employer des termes neutres tels que « collègues », remplacer « homme » ou « Homme » par « être humain » ou « espèce humaine », dire « bonjour à toutes et à tous », écrire « tout-es », « enseignant-es », etc. ne sauraient en aucun cas constituer des fautes de français, même auprès des plus puristes grammairien-nes, et cela n'alourdira pas le propos. Autant de formes communes dont l'usage aisé devient vite une habitude. À partir du moment où l'on prend conscience du fonctionnement du masculin universel, cela devient même une nécessité.



# Maya, ton combat **est le nôtre !**



© Fred Pécou

## **MAYA SURDUTS, UNE VOIX FÉMINISTE : TON COMBAT EST LE NÔTRE !**

Maya Surduts, une belle voix, rauque et forte, du féminisme s'est éteinte au printemps dernier.

Maya incarnait la CADAC (Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception), depuis plus de vingt ans, et le Collectif national des droits des femmes (CNDF).

## **MAYA A ÉTÉ AU CŒUR DE TOUS LES ENJEUX MAJEURS DE L'HISTOIRE DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE**

Jeune enfant, née en 1937, d'une famille étrangère, juive et communiste, elle traversa la guerre ballottée de village en village avant d'être cachée. En 1948, elle part au Cap en Afrique du Sud où sa mère militera contre l'Apartheid. Maya comprendra l'humiliation que vivent les noirs.

De retour en France en 1950, elle passera son bac puis refera le monde attablée avec d'autres étudiants, artistes et politiques aux bistrot du Quartier latin avant de prendre fait et cause pour le FLN à qui elle prêtera une chambre. Suite à un interrogatoire, elle devra partir à Genève en 1960.

En 1962, elle a 25 ans et se rend aux États-Unis mener le combat anti-raciste dans le sillage du mouvement contre la ségrégation. Elle participera à la Marche sur Washington pour l'emploi et les libertés le 28 août 1963 à l'initiative de Martin Luther King. En 1963, elle rejoint Cuba, mais trotskiste, elle n'y retournera pas après ses vacances d'été 1971 car elle est inquiétée par le régime castriste.

## **MAYA FAIT SA RÉVOLUTION FÉMINISTE**

De retour en France, le groupe « Révolution » l'envoie « infiltrer » le MLAC (Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception). Le féminisme devient son inspiration contre toutes les dominations. Elle deviendra l'une des figures incontournables du féminisme « lutte des classes ». Les femmes doivent beaucoup à sa pugnacité, ses coups de gueule légendaires, son engagement en faveur de la contraception, pour faire progresser le droit à l'avortement, mais aussi sur tous les sujets qui touchent aux droits des femmes (emploi, lutte contre la précarité, contre les violences, etc.) et son refus de tous les intégrismes. En octobre 1990, suites aux opérations « commandos » contre l'avortement, elle contribuera à la formation de la CADAC dont elle restera une des animatrices jusqu'à sa mort. Le 25 novembre 1995, la CADAC appelle à une manifestation nationale, le même jour que la manifestation des cheminots, à laquelle participeront 40 000 personnes.

Les mots d'ordre mis en avant sont le droit à l'avortement et à la contraception, le droit au travail, l'égalité hommes-femmes dans tous les domaines, le refus du retour de l'ordre moral. À l'issue de la manif, le Collectif national pour les droits des femmes, dont la FSU est cofondatrice, voit le jour afin que le « Tous ensemble » perdure. Elle en sera le porte-parole avec Suzy Rojzman.

Le Mouvement des femmes perd une très grande militante infatigable, son combat reste le nôtre !

**Qui joindre ?** SNES-FSU Groupe Femmes – 01 40 63 29 11 – [groupefemmes@snes.edu](mailto:groupefemmes@snes.edu) – [www.snes.edu](http://www.snes.edu)

**Où s'informer ?** Dans les CIDF (Centres d'information sur les droits des femmes et des familles) : [www.infofemmes.com](http://www.infofemmes.com)

Centre Hubertine-Auclert (auquel participe la FSU) : [www.centre-hubertine-auclert.fr](http://www.centre-hubertine-auclert.fr)

Collectif national pour les droits des femmes : [www.collectifdroitsdesfemmes.org](http://www.collectifdroitsdesfemmes.org) – Marche mondiale des femmes : [www.mmf-france.fr](http://www.mmf-france.fr)

Violences conjugales – téléphone : 3919

IVG – Infos : [www.sante.gouv.fr/ivg](http://www.sante.gouv.fr/ivg) – Dans les antennes locales du Planning familial : [www.planning-familial.org](http://www.planning-familial.org)

